

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mars à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Y. HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 15  
MEMBRES PRESENTS : 13  
MEMBRES VOTANTS : 15

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, L. LEMARCHAND, T. MOREL, V. SKEWES PIQUET, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : T. ANFRAY a donné pouvoir à A. PINÇON  
C. WEISS a donné pouvoir à L. LEMARCHAND

Secrétaire de séance : T. MOREL

Date de convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2022

Date de publication : 4 avril 2022

Ordre du jour :

1. Finances / Vote des taux d'imposition 2022
2. Finances / Vote des subventions 2022
3. Finances / Vote du Budget Primitif 2022 / Commune
4. Finances / Vote du Budget Primitif 2022 / Zone d'activités
5. Finances / Vote du Budget Primitif 2022 / Ilot Lucie Aubrac
6. Finances / Subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement) / Construction d'une classe maternelle / délibération
7. Personnel communal / Création d'un poste d'ATSEM au tableau des effectifs suite départ en retraite d'un agent / Délibération
8. Restaurant municipal / Lancement d'une consultation pour le choix d'un prestataire pour la restauration cantine / Délibération
9. Voirie / Cadastre / Numérotation / Délibération
10. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 a été accepté à l'unanimité.

**N°22-03-30/01**

## **FINANCES / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Présentation Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Décide d'augmenter le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 49.39% à 50.38% et le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) de 50.82% à 51.83%.

	Bases	Taux	Produits
Foncier bâti	1 093 000	50.38	550 653
Foncier non bâti	29 600	51.83	15 341
<b>TOTAL</b>			<b>565 994</b>

A cette somme de 565 994€ s'ajoute donc le versement du coefficient correcteur, « COCO » (compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation) d'un montant de 198 007 €  
Le montant de l'article 73111 « contributions directes » s'élève à 764 001€.

**FINANCES / VOTE DES SUBVENTIONS 2022**

Présentation Yves Picard.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

↳ Vote les subventions suivantes :

Article	Libellé	Votes
6574	ASC	4 500
	ASC Bibliothèque	880
	Comité des Fêtes	3 500
	Club Main dans la Main	560
	APE	1 500
	UNC	470
	US Illet Forêt	2 100
	Illet Basket Club	800
	La UT de la Forêt	150
	Ecole de musique	7 593
	AS Collège Martin Luther King	140
	Conseil des Sages	1 000
	Patrimonium	250
	Tennis Club Chevaigné St Sulpice	530
	Le Guibra	4 500
	Des Arbres et des Papiers	500
	Scouts et Guides de France	500
	Donneurs de sang	100
	ADMR	1 180
	Clic de l'Ille et de l'Illet	531
Resto du Cœur	100	
La Croix Rouge	100	
<b>TOTAL</b>	<b>31 484</b>	

**N°22-03-03/02B****SUBVENTION 2022 / CAISSE DES ECOLES**

Présentation Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Vote la subvention suivante :

Article	Libellé	Votes
65736	Caisse des Ecoles	20 911€

**N°22-03-30/03A****GARDIENNAGE ÉGLISE**

Présentation Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Décide de fixer le forfait alloué à Monsieur PICHARD pour l'année 2022 pour le gardiennage de l'église à 100 €.

Cette délibération remplace celle du 7 avril 2021.

**BUDGET PRIMITIF 2022 / COMMUNE**

Présentation T. Galle.

Après présentation du budget et après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Vote le budget par chapitre :

**Fonctionnement :**

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 500 119.00 €.

Le report du 002 en commune s'élève à 100 000 €.

011	Charges à caractère général	369 816
012	Charges de personnel	748 900
022	Dépenses imprévues	19 000
65	Autres charges de gestion courante	141 121
66	Charges financières	33 150
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux amortissements et provisions	120
O14	Atténuations de produits	35 500
O42	Opérations d'ordre de transfert	27 190
Total dépenses de fonctionnement		1 375 795
023	Virement à la section investissement	124 322
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 500 119</b>

70	Produits des services	171 460
73	Impôts et taxes	1 008 813
74	Dotations subventions participations	193 931
75	Autres produits de gestion courante	19 415
013	Atténuation de charges	6 500
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
O42	Opération d'ordre de section	0
72	Travaux en régie	0
78	Reprises sur provisions	0
Recettes de l'exercice		0
002	Excédent antérieur reporté	100 000
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 500 119</b>

**Investissement :**

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 236 327.00 €.

L'excédent d'investissement en commune s'élevait à 84 816.03 €.

Chapitre	Libellé	RAR 2021	Propositions nouvelles	RAR 2021 + propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	7 534	12 921	20 455
21	Immobilisations corporelles	13 491	57 590	71 081
23	Immobilisations en cours	1 660 138	1 383 050	3 043 188
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 681 163</b>	<b>1 453 561</b>	<b>3 134 724</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	500	79 103	79 603
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>500</b>	<b>79 103</b>	<b>79 603</b>
	<b>Solde d'exécution reporté</b>			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 681 663</b>	<b>1 532 664</b>	<b>3 214 327</b>
041	Opérations patrimoniales		22 000	22 000
<b>Total des dépenses d'ordres d'investissement</b>			<b>22 000</b>	<b>22 000</b>
<b>Total</b>		<b>1 681 663</b>	<b>1 554 664</b>	<b>3 236 327</b>

Chapitre	Libellé	RAR 2021	Propositions nouvelles	RAR 2021 + propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement	1 180 675	481 000	1 661 675
16	Emprunts et dettes assimilées		706 000	706 000
23	Immobilisations en cours		154 800	154 800
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 180 675</b>	<b>1 341 800.00</b>	<b>2 522 475.00</b>
10	Dotations, Fonds divers		64 697.72	64 697.72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		230 026.25	230 026.25
165	Dépôts et cautionnements reçus			
024	Produits des cessions		160 800	160 800
<b>Total des recettes financières</b>			<b>455 523.97</b>	<b>455.523.97</b>
45	Total des opé. pour compte de tiers			
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 180 675</b>	<b>1 797 323.97</b>	<b>2 977 998.97</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		124 322	124 322
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		27 190	27 190
041	Opérations patrimoniales		22 000	22 000
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>173 512</b>	<b>173 512</b>
<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>				<b>84 816.03</b>
<b>Total</b>		<b>1 180 675</b>	<b>1 970 835.97</b>	<b>3 236 327.00</b>

Libellé	prog	RAR 2021 dépenses	RAR 2021 subv.	INV 2022	Total BP dépenses 2022	Recettes. Prévues 2022	Total Recettes subventions 2022
Réserves foncières	106			1 000	1 000		
Matériel mairie et logiciel	301	5 050		9 921	14 971		
Matériel ALSH	302	1 500		1 000	2 500		
Matériel cantine	309			10 140	10 140		
Matériel école	313			2 000	2 000		
Matériel divers	314	900		12 450	13 350		
Matériel technique	315		1 600	27 000	27 000		1600
Renouvellement matériel classe	316			1 000	1 000		
Travaux mairie	501	2 900		1 500	4 400		
Travaux cantine	506	8 235		3 000	11 235		
Espace éducatif	507	1 363 500	1 016 465	844 000	2 207 500	260 000	1 276 465
Travaux salle polyvalente	510			4 000	4 000		
Travaux classes	513	77 100	38 532		77 100		38 532
Etude Centre bourg	521	20 684		30 000	50 684		
Rénovation immobilière	524	23 250	11 456	50	23 300		11 456
Travaux commerce Guibra	525	3 700			3 700		
Etudes – travaux chapelle	529	64 900	6 250		64 900	21 000	27 250
Etude et travaux multi bâtiment	530	560		12 000	12 560		
Smart St Sulpice tx énergétique	540	98 293	106 372		98 293		106 372
Chantier citoyen	704			1 500	1 500		
Aménagement cimetière	723	550		470 000	470 550	200 000	200 000
Mobilité douce	727			3 000	3 000		
Viabilisation terrain et vente	732					160 800	160 800

Ré aménagement chemins ruraux	733			20000	20 000		
Travaux fibre optique	735	10 041			10 041		
<b>TOTAL</b>		<b>1 681 163</b>	<b>1 180 675</b>	<b>1 453 561</b>	<b>3 134 724</b>	<b>641 800</b>	<b>1 822 475</b>

N°22-03-30/04

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 / ZONE D'ACTIVITÉS

Présentation T. Galle.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Vote ce budget au niveau du chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 530 985.48 € en fonctionnement et à 428 982.48 € en investissement.

### Fonctionnement :

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 530 985.48 €

011	Charges à caractère général	96 000
012	Charges de personnel	1 100
65	Autres charges de gestion courante	3
66	Charges financières	1 900
O42	Opérations d'ordre de transfert	428 982.48
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000
Total dépenses de fonctionnement		530 985.48
023	Virement à la section investissement	0
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>530 985.48</b>

70	Produits des services	82 810.63
75	Autres produits de gestion courante	3
042	Opération d'ordre de section	307 310.92
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000
Recettes de l'exercice		393 124.55
002	Excédent antérieur reporté	137 860.93
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>530 985.48</b>

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 428 982.48 €.

001	Résultat d'investissement reporté	94 671.56
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	307 310.92
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>428 982.48</b>

001	Résultat d'investissement reporté	0
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	428 982.48
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>428 982.48</b>

N°22-03-30/05

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 / ILOT LUCIE AUBRAC

Présentation T. Galle.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Voter ce budget au niveau du chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 231 503.00 € en fonctionnement et à 50 000.00 € en investissement.

## **Fonctionnement :**

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 231 503.00 €

011	Charges à caractère général	50 000
012	Charges de personnel	0
65	Autres charges de gestion courante	131 503
66	Charges financières	0
042	Opérations d'ordre de transfert	50 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement		231 503
023	Virement à la section investissement	0
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>231 503</b>

70	Produits des services	181 500
75	Autres produits de gestion courante	3
042	Opération d'ordre de section	50 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Recettes de l'exercice		231 503
002	Excédent antérieur reporté	0
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>231 503</b>

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 50 000.00 €.

001	Résultat d'investissement reporté	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>50 000</b>

001	Résultat d'investissement reporté	0
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 000
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>50 000</b>

**N°22-03-30/06**

### **FINANCES / SUBVENTION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT) / CONSTRUCTION D'UNE CLASSE MATERNELLE / DÉLIBÉRATION**

Présentation Monsieur le Maire.

Une subvention de 160 000 € a été accordé pour la construction d'une classe maternelle à l'école dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement).

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

☞ Accepte cette somme et s'engager à l'inscrire au Budget Primitif 2022.

**N°22-03-30/07**

### **PERSONNEL COMMUNAL / CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM AU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AU DÉPART EN RETRAITE D'UN AGENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ en retraite d'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM sur le grade d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Pour faire suite aux lignes directrices de gestion et à la réorganisation des services lors de la reprise en régie de l'accueil de loisirs et de la garderie, il est proposé :

✓ De recruter la nouvelle personne sur un grade d'ATSEM pour assurer les missions d'ATSEM et d'animation aux services périscolaires et à l'accueil de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> août 2022

✓ De demander au comité technique de supprimer le poste d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°19-05-15/04C du 15 mai 2019 créant un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour assurer les missions d'ATSEM.

Vu la demande de retraite de l'agent à compter du 1<sup>er</sup> août 2022

Il est proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal après avoir sollicité l'avis au comité technique et de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe et de lancer une déclaration de vacance d'emploi pour ce poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Cet emploi pourrait donc être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte la création du poste et autorise Monsieur le Maire à lancer une déclaration de vacance d'emploi à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les activités suivantes :

- Assurer les missions d'ATSEM,
- Animation des services périscolaires et extra-scolaires
- Nettoyage des locaux

↳ Autorise Monsieur le Maire à saisir le comité technique pour supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

↳ Accepte le nouveau tableau des effectifs ci-dessous

Grade	Catégorie	Statut (titulaire, stagiaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
<b>Filière administrative (service administratif)</b>			
Attaché	A	Titulaire	100%
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Titulaire	100%
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire	100%
<b>Filière technique (service technique)</b>			
Technicien	B	Titulaire	100%
Agent de maîtrise principal	C	Titulaire	100%
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Titulaire	100%
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Titulaire	82%
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Titulaire	75%
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire	100%
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	CDD	100%
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire	95%
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire	85%
Adjoint technique	C	Vacant	75%
<b>Filière médico-social (service enfance)</b>			
ATSEM	C	Vacant	100%
<b>Filière Animation (service enfance)</b>			
Adjoint animation	C	Stagiaire	100%
Adjoint animation	C	Stagiaire	100%
Adjoint animation	C	Stagiaire	80%
Adjoint animation	C	Stagiaire	80%

N°22-03-30/08

## **RESTAURANT MUNICIPAL / LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION CANTINE / DÉLIBÉRATION**

Présentation M-H. Finet.

Par délibération du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a accepté le contrat avec la société Océane de Restauration en gestion partagée pour la restauration cantine.

Ce contrat se termine le 24 août 2022.

Il est proposé de lancer un nouveau cahier des charges pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Elaboration du cahier des charges :

Différents acteurs ont contribué à la construction de ce cahier des charges : élus, commission cantine, personnel d'animation.

Il inclut une démarche de développement durable, de respect de l'environnement, favorisant l'approvisionnement local en produits issus de l'agriculture biologique.

Le suivi et contrôle du marché est davantage mis en avant afin de permettre des échanges constructifs avec le prestataire et suivre l'introduction des produits bio.



Concernant la qualité des viandes, un label rouge et "sans OGM" est imposé et 4 repas sur 20 seront végétariens.

Ce cahier des charges inclut des leviers permettant une maîtrise des coûts.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte le cahier des charges et autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un prestataire pour la restauration de la cantine pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

**N°22-03-30/09**

## **VOIRIE / CADASTRE / NUMÉROTATION / DÉLIBÉRATION**

Présentation Monsieur le Maire.

Considérant le permis de construire pour des écuries et maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section A numéro 761, déposé le 30 août 2021 et accordé par arrêté du 20 décembre 2021.

Il y a lieu de numéroter cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Donne le numéro 17 Chemin des Cavaliers.

↳ Autorise Monsieur le Maire à notifier les nouvelles données aux administrations concernées.

**N°22-03-30/QD01**

## **QUESTION DIVERSE**

### **FINANCES / DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (FST) AU TITRE DES ÉTUDES DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME SUR L'EAU**

Présentation Monsieur le Maire.

Dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale du Département, le Conseil Municipal, après délibération, par 15 voix pour :

↳ Autorise Monsieur le Maire à solliciter le FST du Département pour co-financer des études liées à la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la Chapelle Notre Dame sur l'Eau d'un montant de 53 426.00 €. H.T.

↳ Sollicite le FST à hauteur de 15 000 €.

La séance est levée à 22h40

Date de la prochaine réunion : 27 avril 2022

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le 31 mars 2022

Le Maire,  
Yann HUAUMÉ